

SUD éducation Guyane organise la formation syndicale :

« PRECARITE, AGIR AU LIEU DE SUBIR »

Enseignants contractuels en CDD ou CDI, AED, AESH, CUI-CAE...

Quels sont vos droit ?

Comment lutter pour vos droits ?



- Présentation de la réglementation existante pour la faire respecter.
- Échange autour des cadres de mobilisation existants pour conquérir de nouveaux droits et revendiquer la titularisation de toutes et tous sans condition.
- Situation des contrats « aidés » en Guyane. Comment s'organiser pour agir et ne plus subir.

MARIPASOULA - 13 DECEMBRE

9h-12h – 14h-17h

(lieu à déterminer)

Cette formation est ouverte à tous les personnels de l'éducation nationale (syndiqués ou non).

La formation syndicale, sans perte de salaire, est un droit garanti à chaque fonctionnaire dans la limite de 12 jours par an et par personne.

Pour y participer, remplissez la demande de congés pour formation syndicale et donnez la à l'IEN ou au chef d'établissement.

IMPORTANT : la demande de congés pour formation syndicale doit être formulée auprès de votre supérieur hiérarchique au moins un mois avant le stage.